

(1)
(N° 66.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1872.

Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1872 (1).

AMENDEMENT.

Je propose d'augmenter de 100,000 francs le chiffre porté à l'art. 98 du budget de l'Intérieur.

FUNCK.

(1) Budget, n° 97, X (session de 1870-1871).
Rapport, n° 11.
Amendements du Gouvernement, n° 59 et 60.
Rapport sur des amendements, n° 49.